

DÉFINITION :

L'aide soignante travaille en collaboration et en concertation avec les autres professionnels du service pour réaliser les soins nécessaires à la prise en charge du patient au sein du service des urgences, selon son domaine de compétences.

ACTIVITÉS :

- Contribuer à l'accueil et l'installation du patient
- Prendre les constantes initiales, réaliser l'évaluation de la douleur avec une échelle adaptée
- Transmettre aux professionnels concernés du secteur l'évaluation faite.
- Réaliser les soins d'hygiène et de confort
- Contribuer à la prise en charge des patients et à leur surveillance (constantes douleur)
- Accompagner le patient dans ses déplacements et / ou à ses RDV (radio, scanner, consultations anesthésie)
- Réaliser les transmissions écrites dans le dossier patient informatisé, et les transmissions orales nécessaires à la prise en charge du patient
- Accompagner les patients jusqu'à la zone de sortie ou réaliser le transfert des patients dans les services de soins
- Faire les inventaires de tout patient pris en charge
- Contribuer aux transferts des patients hélicoptérés (préparation brancard, ascenseur, ...)
- Réaliser l'Acheminement des tubes dans la zone de départ prologics selon les différents Horaires de la journée
- Réaliser l'accueil des accompagnants au sein du service (uregnes / UHTCD)

SOINS SPÉCIFIQUES EN COLLABORATION AVEC LES IDE :

- Contribuer à l'Aide à la pose du MEOPA
- Contribuer à l'Aide à la pose de dispositifs médicaux d'immobilisation : (nettoyage du bras, d'épilation, oter les bijoux, ..)
- Contribuer à la Préparation du matériel (pose sonde urinaire, ...)

POINTS SPÉCIFIQUES SUR LES HORAIRES DE TRAVAIL :

- Les jours de travail sont 7 sur 7 et 24h sur 24h / 1 week-end sur 2 travaillé (sur une base de 7h30) avec 14 RTT, selon la trame validé par le Comité Technique de l'Établissement
- Les horaires de travail sont variables
- En fonction des formations ou des congés annuels et des récupérations, certains jours travail à 4 Agents avec une répartition sur 2 codes horaires (Matin, Soir),
- Les pauses repas se font en rotation (20 minutes en 7h30), les binômes se tiennent à disposition pour la prise en charge des patients.

POINTS SPÉCIFIQUES SUR LES CONGÉS ANNUELS :

Les congés sont posés après concertation d'équipe selon les règles définies institutionnellement. Au besoin un arbitrage peut être réalisé par le cadre du service. L'affichage de la validation des congés annuel est réalisé selon la règle institutionnelle.

LES PARTICULARITÉS DU POSTE D'AIDE SOIGNANT(E) AUX URGENCES :

Aux urgences, nous recevons une population qui va du nourrisson à la personne âgée. Par conséquent, ce poste demande une capacité d'adaptation, de réactivité, de priorisation afin de gérer la qualité et la sécurité des soins et la prise en charge des patients.